

### Données personnelles

Madame       Monsieur

Nom: ..... Prénom: .....

Rue, N°: .....

NPA: ..... Localité: .....

Pays de résidence<sup>1</sup>: ..... E-mail: .....

Téléphone mobile: ..... Autre téléphone: .....

### Choix du système de sécurité

- j'ai déjà un accès e-banking à la BCV
- via «BCV smartID»:  
téléphone mobile avec version récente d'Android (4.0 ou ultérieure) ou d'Apple iOS (8 ou ultérieure)
- via SMS:  
téléphone mobile plus ancien

Date de naissance (jj/mm/aaaa): ..... Langue: .....

Nationalité(s): 1. .... 2. ....

(Veuillez préciser toutes vos nationalités)

Profession: ..... Permis d'établissement<sup>2</sup>: .....

Etat civil: ..... Nom avant mariage: .....

Prénom du conjoint: .....

Nom du conjoint avant mariage: .....

<sup>1</sup> Prestations destinées aux personnes domiciliées en Suisse.

<sup>2</sup> Si vous n'êtes pas citoyen suisse et résidez en Suisse, veuillez préciser de quel permis d'établissement vous bénéficiez.

## Ouverture de prestations

Je désire utiliser les prestations TradeDirect et demande l'ouverture auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après la «Banque») d'un dépôt-valeurs ainsi que d'un compte lié en francs suisses (CHF).

Pour mes opérations sur les marchés étrangers, je désire ouvrir:

- Un compte en dollars (USD)       Un compte en euros (EUR)

Apport envisagé: .....

Provenance des fonds:

- Fortune personnelle       Salaire  
 Héritage       Autre (préciser): .....

Répondez-vous à la notion de personne exposée politiquement (PEP) ou de personne à renommée publique (PRP)<sup>3</sup>

- Non       Oui      Si oui, lesquelles: .....

Comment avez-vous entendu parler de nous: .....

## Identification de l'ayant droit économique (Formulaire A art. 3 et 4 CDB)<sup>4</sup>

N° de(s) prestation(s) (à compléter par la Banque): .....

- Je déclare que le titulaire (cocontractant) est le seul ayant droit économique des valeurs patrimoniales.

**Le cocontractant s'engage à communiquer spontanément les modifications à la Banque.** Le fait de compléter intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres, peine privative de liberté jusqu'à 5 ans ou peine pécuniaire).

<sup>3</sup> PEP: Les personnes exposées politiquement sont des personnes exerçant ou ayant exercé des fonctions publiques dirigeantes au niveau national (fédéral) en Suisse ou à l'étranger dans la politique, l'administration, la justice, l'armée ou au sein du conseil d'administration ou de la direction d'entreprises étatiques. Sont également concernées les personnes exerçant des fonctions de secrétaires généraux, directeurs, sous-directeurs et membres du conseil d'administration au sein d'organisations intergouvernementales ou de fédérations sportives internationales.

PRP: Personne à renommée publique jouissant d'un large écho médiatique.

<sup>4</sup> Pour ouvrir une prestation TradeDirect, le titulaire (cocontractant) doit être l'ayant droit économique.

## Formulaire d'identification fiscale

Le présent formulaire doit permettre à la Banque Cantonale Vaudoise (ci-après la «Banque») de déterminer, lors de toute nouvelle entrée en relation ou lors de tout changement de circonstances, la résidence fiscale du titulaire de la prestation<sup>5</sup>.

Conformément aux réglementations applicables en vertu de la loi fiscale des Etats-Unis relatives à la retenue d'impôt à la source et de l'Accord entre la Suisse et les Etats-Unis sur leur coopération visant à faciliter la mise en œuvre du FATCA, la Banque doit déterminer si les comptes liés à la relation bancaire ci-dessus sont des comptes américains ou non américains à des fins fiscales américaines. En outre, en vertu de la législation suisse réglant la mise en œuvre de la Norme commune de déclaration (NCD) de l'OCDE, comprenant la Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale ([LEAR] et son ordonnance [OEAR]), la Banque doit collecter certaines informations concernant la résidence fiscale du titulaire du compte. Si la résidence fiscale de la/les personne(s) titulaire(s) du compte se trouve hors de Suisse, la Banque peut être amenée à transmettre les informations contenues dans ce formulaire à l'Administration fédérale des contributions (ci-après l'«AFC»).

**Les termes clés sont définis dans l'annexe du présent formulaire.** Ni ce document, ni toutes explications qui pourraient vous être fournies oralement ou par écrit ne constituent un conseil fiscal. La Banque recommande dès lors de faire appel à un expert fiscal qualifié en cas de besoin.

Le/la titulaire soussigné(e), confirme à la Banque, par la présente, les déclarations ci-dessous:

### 1. Assujettissement illimité en Suisse

#### A. Avez-vous votre résidence fiscale en Suisse?

Non  Oui

Une personne physique est le plus souvent assujettie à l'impôt de manière illimitée dans le pays où elle réside. Pour de plus amples informations sur la résidence fiscale et les règles des différents pays, voir:

<http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-residency>

En cas de doute sur le pays de résidence fiscale, nous vous prions de prendre contact avec un conseiller fiscal.

### 2. Assujettissement illimité US

#### A. Etes-vous citoyen américain?

Non  Oui

Si vous possédez des citoyennetés multiples, cochez «oui» si l'une d'elles est la nationalité américaine.

Si vous êtes né aux Etats-Unis (ou sur un territoire des Etats-Unis) mais que vous n'avez pas la citoyenneté américaine, cochez «non» et veuillez apporter la preuve de la renonciation à votre nationalité américaine.

#### B. Etes-vous résident des Etats-Unis au sens du droit fiscal américain?

Non  Oui

C'est le cas notamment lorsque vous êtes titulaire d'une «Green Card» (quelle que soit la date d'expiration), séjournez ou avez séjourné de manière substantielle aux Etats-Unis («substantial presence test»).

<sup>5</sup> En cas de compte(s) avec plusieurs titulaires, chacun d'eux doit compléter individuellement le formulaire.

### C. Etes-vous contribuable américain pour une autre raison?

Non  Oui

Une autre raison d'être traité comme un résident des Etats-Unis à des fins fiscales américaines est, par exemple, une double résidence, le fait d'être une personne non américaine effectuant une déclaration d'impôt américaine conjointement avec un conjoint américain ou le renoncement à la citoyenneté américaine ou à une résidence permanente à long terme aux Etats-Unis.

Veillez noter que le fait d'être propriétaire immobilier aux Etats-Unis ou de détenir une participation dans ou une créance à l'encontre d'une entreprise américaine (p. ex. dans un partenariat américain) n'entraîne pas en soi la qualité de résident des Etats-Unis.

Si vous résidez aux Etats-Unis sans avoir d'obligations fiscales au sens du droit fiscal américain, car vous êtes au bénéfice d'un visa d'étudiant valable, d'un visa diplomatique ou d'un statut d'employé d'une organisation internationale, veuillez nous transmettre une copie de votre visa ou une attestation de votre statut d'employé à une organisation internationale.

**Si vous avez répondu «oui» à l'une des trois questions ci-dessus, vous ne pouvez pas ouvrir de prestation TradeDirect.**

### 3. Autre assujettissement illimité

#### A. Avez-vous une résidence fiscale en dehors de la Suisse et des Etats-Unis?

Non  Oui

Si vous avez répondu «oui» à cette question, vous ne pouvez pas ouvrir de prestation TradeDirect.

---

Le cocontractant confirme que toutes les affirmations contenues dans le présent formulaire sont, selon son appréciation, complètes et exactes. En outre, conformément aux Conditions générales de la Banque, le cocontractant s'engage à communiquer dans les 30 jours tout changement de circonstances, en particulier tout changement de résidence fiscale et/ou tout changement de statut à des fins fiscales américaines. Si une certification apportée sur le présent document est ou devient incorrecte, un nouveau formulaire devra être signé dans un délai de 90 jours. En cas de doute, la Banque se réserve le droit d'exiger du cocontractant la signature d'un nouveau document d'identification de la résidence fiscale.

**Par sa signature, le/la soussigné(e) confirme avoir compris que ses données relatives à ses comptes sont susceptibles d'être transmises aux autorités fiscales de son/ses pays de résidence fiscale si ce(s) pays a(ont) conclu un accord d'échange automatique de renseignements avec la Suisse.**

Conformément à l'article 35 LEAR, est puni pénalement celui qui complète intentionnellement le présent document de manière incorrecte, qui ne communique pas les changements de circonstances ou qui donne de fausses informations sur ces changements. La Banque se décharge de toute responsabilité à l'égard du cocontractant.

## Formulaire fiscal / Impôt américain à la source

N° de dépôt (à compléter par la Banque): .....

Personnes physiques (y compris associés de sociétés simples, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite)<sup>6</sup>.

Ce formulaire doit être complété si vous avez certifié que vous n'étiez pas une «US person» dans le Formulaire d'identification fiscale (sous point 2). Dans le cas contraire, vous ne pouvez pas ouvrir de prestation TradeDirect.

### 1. Qualité de bénéficiaire effectif («Beneficial owner»)

Le titulaire du dépôt déclare être le bénéficiaire effectif («beneficial owner»), au sens de la réglementation fiscale américaine en matière d'impôt à la source, de tous les avoirs et revenus comptabilisés sur le dépôt susmentionné.

Non  Oui

Si le titulaire n'est pas le bénéficiaire effectif, il s'engage à ne pas détenir, ni acquérir de titres américains.

### 2. Découverte ultérieure du statut de «US Person» / Vente des titres américains / Déduction de la «Backup Withholding Tax»

Si les déclarations faites dans le Formulaire d'identification fiscale (sous point 2) et dans ce Formulaire fiscal/Impôt américain à la source (sous point 1) ne devaient plus être valables après la remise des présents formulaires à la Banque, soit (i) en raison de circonstances nouvelles, faisant du titulaire du dépôt un sujet fiscal américain («US Person»), soit (ii) en raison de la découverte ultérieure du fait que, contrairement à ce qui est attesté dans le Formulaire d'identification fiscale, le titulaire du dépôt est ou est devenu une «US Person» au sens de la réglementation fiscale américaine,

et

si le titulaire du dépôt refuse de remettre à la Banque le formulaire américain W-9 en bonne et due forme, le titulaire du dépôt prend acte que la Banque vendra, avec la diligence requise, mais sans préavis, tous les titres américains du dépôt susmentionné, déduira et versera à l'Internal Revenue Service (IRS, l'agence du gouvernement des Etats-Unis qui collecte l'impôt) la «Backup Withholding Tax» (retenue d'impôt de réserve), dont le taux actuel est de 28%, sur le produit brut de la vente des investissements, conformément à son statut de Qualified Intermediary (intermédiaire qualifié).

### 3. Dégrèvement fondé sur une Convention de double imposition

Le titulaire du dépôt déclare qu'il souhaite être mis au bénéfice de la Convention de double imposition applicable (les règles concernant la convention applicable en cas de cotitularité demeurent réservées).

Non  Oui, veuillez spécifier le pays: .....

Si la réponse est «oui», le titulaire du dépôt atteste, en outre:

- (i) qu'il est domicilié dans le pays désigné ci-dessus, conformément aux dispositions de la Convention de double imposition conclue entre ce pays et les Etats-Unis, et
- (ii) qu'il satisfait à toutes les conditions (domicile, assujettissement fiscal, etc.) lui permettant de bénéficier de la réduction de l'impôt à la source américain, telle que prévue par ladite convention.

### 4. Faits nouveaux

Durant sa relation contractuelle avec la Banque, le titulaire du dépôt s'engage à informer la Banque sans délai:

- de son changement de statut de «non US Person» en celui de «US Person», selon la réglementation fiscale américaine applicable,
- de son changement de résidence pour l'application de la Convention de double imposition.

**Le titulaire du dépôt soussigné exonère expressément la Banque de toute responsabilité pour la vente des titres réalisée dans les conditions décrites sous point 2. En outre, il s'engage à indemniser la Banque de tout dommage qu'elle pourrait subir selon le droit fiscal américain en raison de la découverte tardive du statut de «US Person» de son client.**

<sup>6</sup> En cas de compte(s) avec plusieurs titulaires, chacun d'eux doit compléter individuellement le formulaire.

## Acceptation des conditions générales

### Documents liés au contrat

Les documents suivants font partie intégrante du présent contrat: Conditions générales de la BCV, Règlement de dépôt, Conditions BCV-net, Conditions d'utilisation de TradeDirect, brochure Swissbanking « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers », Information clientèle concernant les commissions, rétrocessions ou autres avantages, Fiscalité successorale pour valeurs US-UK et Annexe au Formulaire d'identification fiscale. Je confirme avoir pris connaissance des documents précités mis à disposition sur le site [www.tradedirect.ch](http://www.tradedirect.ch) sous «Devenir client/documents», les avoir lus et en approuver leur teneur.

### Autorisation de création d'un accès à BCV-net

J'autorise la Banque à m'ouvrir automatiquement un contrat BCV-net me donnant accès à mes prestations existantes et futures.

### Refus par la Banque d'ouverture de compte

La Banque se réserve le droit de refuser à tout moment l'ouverture de compte sans en indiquer le motif.

### Newsletter

J'autorise la Banque à m'envoyer des lettres d'information par e-mail et je suis libre de me désinscrire quand je le souhaite.

### Communication par le biais de mon e-mail privé

J'autorise la Banque à communiquer avec moi par le biais de mon adresse e-mail privée dans le cadre de cette demande d'ouverture de prestations (confirmation, etc.). Je prends note que des données personnelles peuvent être transmises<sup>7</sup>.

### Décharge pour ordre par internet ou téléphone

Je comprends que les moyens utilisés pour la transmission des ordres sur TradeDirect sont internet et exceptionnellement le téléphone. Par conséquent, j'autorise expressément la Banque à donner suite, sous mon entière responsabilité, à mes ordres et instructions transmis par ces moyens. Sauf en cas de faute grave de la Banque, j'assume d'avance tous les risques découlant de l'exécution de ces ordres et décharge d'ores et déjà la Banque de la responsabilité de toute erreur ou irrégularité, en particulier en ce qui concerne l'authenticité des ordres eux-mêmes ou toute autre conséquence pouvant survenir à la suite des ordres en question.

### Risques particuliers liés au négoce de titres

Je prends connaissance du fait que la Banque ne me donnera aucun conseil personnalisé concernant l'ensemble des opérations sur valeurs mobilières et confirme être familiarisé avec le fonctionnement de la bourse. Bien que familier avec les risques inhérents aux opérations boursières, je prends note que la brochure Swissbanking «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» est disponible en tout temps sur le site [www.tradedirect.ch](http://www.tradedirect.ch) sous «Devenir client/documents» et je m'engage à la consulter à chaque fois que j'ai un doute sur les risques d'une opération.

### Retrait en espèces

Je prends connaissance qu'aucune opération de retrait en espèces n'est possible sur le(s) compte(s) lié(s) à mes prestations.

### Sollicitation

Je confirme n'avoir jamais été sollicité de quelque manière que ce soit par TradeDirect concernant la totalité de ma relation bancaire lorsque je me trouvais sur sol étranger (hors de Suisse).

### Exactitude des informations communiquées

Je certifie que toute information fournie relative à cette déclaration d'adhésion, de même que tout renseignement que je fournis sont véridiques, adéquats et complets. De plus, je m'engage à communiquer spontanément toutes modifications à la Banque.

Lieu et date:

Signature:

### Réservé à la Banque

Date: .....	<b>Signature</b>
Nom, prénom du collaborateur: .....	

<sup>7</sup> La notification par e-mail est toujours envoyée à l'adresse e-mail désignée par le demandeur et enregistrée pour ce service. Les notifications e-mail envoyées par la Banque ne sont pas cryptées et peuvent ainsi être interceptées et lues par un tiers non autorisé qui pourrait en déduire une relation bancaire entre le client et la Banque.

## Vérification finale de votre demande d'ouverture de relation

- 
- Vous avez complété, daté et signé la déclaration d'adhésion
  - Vous avez joint au dossier la photocopie lisible et certifiée conforme de votre pièce d'identité et, le cas échéant, de votre permis de séjour en cours de validité

*Nota bene: vous pouvez faire certifier conforme la copie de votre pièce d'identité*

- 1. au guichet d'une banque cantonale (prestation gratuite),*
- 2. au guichet d'un office de poste suisse (prestation payante),*
- 3. au guichet d'une gare CFF (prestation payante),*
- 4. auprès d'un notaire ou d'un avocat en Suisse (prestation payante).*

- Vous avez joint au dossier une preuve de domiciliation (facture courante : eau, électricité, téléphone, etc.) de moins de 6 mois

**Alors, vous pouvez envoyer ces documents à:      TradeDirect, CP 9705, 1001 Lausanne.**

---